Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2026-0719 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 29 septembre 2026, confirmée par le conseil communal le 09 octobre 2026, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 2 octobre 2026 jusqu'au 26 février 2027 inclus:

- **Stationnement interdit (C,18) sur le parking Nelson Mandela dans la rue James Hilliard Polk à Bettembourg. Jours ouvrables du lundi au samedi entre 08h00 et 22h00, excepté 4 heures avec disque**

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 23 octobre 2026 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 29 octobre 2026 référence : 322/26/CR.

Fait à Bettembourg, le 3 novembre 2026

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

Château de Bettembourg : 13, rue du Château : B.P. 29 : L-3201 Bettembourg
T 51 80 80 1 : F 51 80 80 2601 : commune@bettembourg.lu : www.bettembourg.lu